

CONSEIL MUNICIPAL
PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 04 AVRIL 2022

Membres présents : 19/19

L'an deux mil vingt-deux, le 04 avril, 19h, salle de la mairie étaient réunis sous la présidence de M.Jean-Claude MANDRY, Maire et mandataire de M.Auguste MATHIS : M.Michel STOCKER, Mme Pascale STIRMEL, Mme Sabine SCHMITT et M.Eric MULLER, adjoints au maire, M.Claude KOST mandataire de Mme Cynthia RIBEIRO-GOMES, Mme Edith CARL, Mme Véronique KAUFFER, M.Christophe MONNOYER, M.Michel SPITZ, Mme Isabelle LAGRANGE, M.Philippe STUMPF, Mme Isabelle WITTEK, Mme Céline BECK, Mme Elodie SPITZ, M.Maxime LUTZ et M.Xavier WOLFFER.

1) Après approbation du procès-verbal de la séance du 23 février 2022 (Abstention de Mme Isabelle LAGRANGE, absente lors de la réunion), M.le Maire passe à l'ordre du jour.

2)BUDGET PRIMITIF 2022

M.Michel SPITZ, Président de la Commission des Finances, présente les différentes propositions arrêtées, en dépenses et en recettes, par les membres lors de la séance du 28 mars 2022 :

* Fonctionnement	1.458.000,-€
* Investissement	1.278.000,-€ avec les restes à réaliser.

Ces crédits permettront notamment les investissements suivants :
achèvement de la mise en conformité de l'accessibilité à la chapelle Ste-Marguerite (125.000,-€), travaux à l'école maternelle (100.000,-€), mise à disposition du terrain Prouvé pour le maintien de l'EHPAD à Epfig (650.000,-) et provision pour la rénovation de la salle polyvalente (100.000,-€).

Forte de ces explications, l'assemblée,

- *en raison de ces chantiers, décide d'augmenter de 2% les taux de la fiscalité locale soit au final 21,48% pour le foncier bâti et 30,80% pour le foncier non bâti. Il à noter que l'effort fiscal local est toujours inférieur à celui demandé par la majorité des communes de la CdC du Pays de Barr (17 voix pour et 2 abstentions : Mme Isabelle LAGRANGE et M.Philippe STUMPF),
- *vote le budget primitif présenté d'un montant global de 2.736.000,-€ (Unanimité)
- *approuve une enveloppe globale de 2.200,-€ qui sera reversée aux associations au prorata du nombre de licenciés jusqu'à 18 ans (Unanimité).
- *accepte de la part de l'UNITAS la somme de 350,-€ comme participation à l'achat de nouvelles chaises pour la salle polyvalente.

Par ailleurs, le budget annexe du lotissement de la rue de la Montagne équilibré à la somme 1.989.597,96€ (fonctionnement et investissement) est également approuvé à l'unanimité.

.....

3) SOUTIEN A L'UKRAINE

M.le Maire rappelle que la commune en partenariat avec l'Association des Maires de France et de la Protection Civile a participé à la collecte de matériel de première nécessité en faveur de la population ukrainienne. En complément à ce premier geste de solidarité, il propose le versement d'une somme de 2.500,- à l'AMF/Protection civile permettant notamment l'achat de fournitures de secours.

Avec gravité, le conseil vote, à l'unanimité, cette somme qui sera imputée au c/6574 du budget précédemment approuvé.

5) INFORMATIONS

En fin de séance,

M.Jean-Claude MANDRY, Maire, informe

- *que deux réunions du conseil auront lieu prochainement pour définir un programme pluriannuel relatif à la concertation écocitoyenne et à la sécurisation des rues du village,
- *que des pourparlers sont actuellement en cours entre la CdC du Pays de Barr, la confiserie Rohan et la municipalité pour la vente du dernier terrain communal situé dans la zone artisanale.

M.Michel STOCKER, adjoint au maire,

- * fait part que M.Quentin TERRADE sera recruté le 01 juillet prochain en tant qu'adjoint technique pour remplacer M.Patrick MULLER qui fera valoir ses droits à la retraite le 01 août 2022,
- *invite le conseil à la visite de la forêt communale fixée au samedi 07 mai, 14heures et précise que le pont enjambant la « Scheer » au lieu-dit « Eichenhurst » sera réparé dans les meilleurs délais.

Mme Pascale STIRMEL, adjointe au maire,

- *rappelle la journée « Oschterputz » organisée ce samedi 09 mai. Rendez-vous est fixé à 14 heures, place de la mairie.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an comme ci-dessus.